

comité. L'article 14(1) confère à je ne sais qui, probablement au gouvernement, des pouvoirs excessifs:

14 (1) Lorsqu'un montant, pour le transport aérien d'une personne, est payé ou payable en dehors du Canada

...
c) par tout autre arrangement avec une personne à l'étranger dans l'intérêt ou pour la commodité d'une personne se trouvant au Canada,

Monsieur l'Orateur, cet article est très vague, très vaporeux, très flottant, et le ministre devrait le considérer de plus près à l'étape du comité. Il tentera sûrement de l'interpréter et de l'expliquer, et c'est pourquoi j'en parle maintenant. De la façon que je le comprends, si je fais le trajet d'Ottawa à New York et si je demande à un ami, à New York, de me réserver un billet pour le parcours New York-San Francisco, même si j'avais payé la taxe en achetant mon billet Ottawa-New York, il me semble que, au sens de l'article 14, le gouvernement pourrait à son gré me faire payer la taxe de 5 p. 100 pour l'aller-retour New York-San Francisco. Ces pouvoirs sont abusifs, quel que soit le gouvernement qui les détienne, et surtout le gouvernement actuel.

Monsieur l'Orateur, je demanderais aussi au ministre de jeter un regard sur l'article 18. Nous tenons beaucoup à faciliter l'adoption de cette mesure, lorsqu'elle aura la forme voulue grâce aux changements qui y seront apportés. L'article 18d) porte que:

Le gouverneur en conseil peut par règlement

...
d) déterminer aux fins de la présente Partie quand le transport commence ou se termine
(i) en un point situé au Canada,

Et ainsi de suite. N'est-ce pas là un pouvoir plutôt vaste à donner à tout gouvernement, surtout à ce gouvernement assez extraordinaire. J'espère que le ministre aura déjà réfléchi là-dessus quand nous en arriverons à cet article-là.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, je n'interviens pas uniquement pour avoir le plaisir de critiquer. J'ai une proposition concrète à faire. Je crains que cette mesure législative n'ait été préparée à la hâte, si j'en juge pas le nombre de suggestions qu'on a déjà entendues et du fait que le gouvernement n'ait pas encore défini le mandat de façon satisfaisante. J'aimerais proposer quelques autres moyens de recueillir des fonds.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, on devrait, je pense, lors de la construction d'aéroports, éliminer les dépenses excessives, comme l'acquisition de sculptures modernes. Hier, à l'aéroport de Vancouver, j'ai vu trois panneaux de métal jaune. Comme je n'aurais pu dire ce que c'était, j'ai pensé qu'il s'agis-

sait de lames de chasse-neige jusqu'à ce qu'on m'apprenne que c'était une pièce d'architecture ou de sculpture moderne. Cette œuvre coûte aux Canadiens \$150,000, monsieur l'Orateur, \$150,000 pour trois panneaux de métal.

M. Crouse: Expliquez-vous.

M. Bigg: A l'aéroport d'Edmonton, il y a deux peintures sur les murs. Je ne suis pas très sûr des chiffres, peut-être sont-ils exagérés, mais on raconte que ces prétendues peintures ont coûté \$26,000 aux contribuables canadiens. L'une consiste en un panneau semi-circulaire sur lequel quelqu'un a collé une vieille toile à sac. On l'a collée dessus car il y a de gros grumeaux de pâte faite avec de la farine ordinaire et de l'eau aussi gros que le pouce et trois couleurs, jaune, rouge et noir. Je ne sais pas si c'est ce qu'on appelle de l'art mais ce n'est pas de la peinture—ce n'est même pas décoratif. Il y en a une autre, bleu, blanc et noir, à peu près de la dimension de l'extrémité de cet édifice et c'est censément une autre peinture. Bien que j'aime beaucoup l'art et que j'aie barbouillé moi-même un peu, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un domaine pour lequel on devrait dépenser l'argent des contribuables et je ne pense pas non plus qu'il faille venir les trouver ensuite en leur disant que nous voulons augmenter de 5 p. 100 les tarifs aériens afin de *décorer*—et je mets ce mot en italique—les aéroports canadiens avec des œuvres aussi minables.

Il reste à trouver les recettes susceptibles de remplacer cette nouvelle taxe. Les aérogares du Canada pourraient, il me semble, offrir des divertissements agréables aux voyageurs qui y sont retenus pendant des périodes allant de une à douze heures. Pourquoi pas des théâtres, des téléviseurs à paiement préalable, de bons restaurants? Certaines aérogares canadiennes ont d'excellents restaurants, mais dans la plupart d'entre elles les salles à manger sont précambriennes, description la plus juste à mon avis. Le voyageur ferait mieux d'apporter son casse-croûte. Dans l'ensemble, les restaurants de nos aérogares sont une honte. Pourquoi pas des théâtres, des téléviseurs payants et des salles à manger accueillantes? Si nous y avons les installations qu'il faut, elles seraient rentables, j'en suis sûr.

La situation du transport en surface vers nos aéroports est une plaisanterie monumentale. Par mauvais temps, il est plus long se rendre du centre-ville d'Ottawa à l'aéroport que d'effectuer le voyage de ce même aéroport à Toronto. Sûrement, avec un peu de collaboration de la part des trois paliers de gouvernement, la capitale du Canada pourrait s'offrir une route voiturable. Il me serait égal